

Délibération du Conseil municipal

Séance du 18 novembre 2025

Le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOUSSICAULT G rald, BOYER Emilie, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Val rie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU Ren , REBILLARD Mich le, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE J r me, VIGNER Jean-Philippe

Absents excus s ayant donn  pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie   PAVILLON Jean-Paul
CHOUTEAU Edith   BOYER Emilie

Absent(s) excus (s)

Absents

GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, SOURICE Corinne

Secr taires de s ance

REBILLARD Mich le, REGRAGUI Sidi Kamal

Convocation adress e le 12 novembre 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des d lib rations affich e et publi e le 19 novembre 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE1811-03 | Administration g n rale - Mandat sp cial accord  au maire - Congr s de maires

Madame Emilie Boyer, adjointe au maire en charge des finances, du tourisme et de l'administration g n rale expose :

Vu le Code G n ral des Collectivit s Territoriales et notamment les articles L2123-18 et R2123-22-1,
Consid rant l'int r t pour la collectivit  d' tre repr sent e par son maire au congr s des maires,
Consid rant l'avis de la commission ressources du 10 novembre 2025,

- **En accord avec le Bureau Municipal, et apr s en avoir d lib r , le Conseil Municipal :**
- **Accorde un mandat sp cial   Monsieur le maire qui participera au congr s des maires qui se d roulera   Paris du 18 au 20 novembre 2025,**

- Valide la prise en charge de l'inscription au congrès des maires pour un montant de 95 €,
- Décide la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par remboursement des frais avancés (sur présentation de justificatifs).

JP PAVILLON n'a pas pris part au vote

VOTE			
En exercice	32	POUR	27
Présents	27	CONTRE	0
Pouvoirs	2	ABSTENTION	1 (D. LIZÉ)
Pris part au vote	28	TOTAL	28
<u>Délibération adoptée à la majorité</u>			

Le maire,
Jean-Paul PAVILLON

